

ŒUVRE DE LA PROPAGATION DE LA FOI

Cette oeuvre si belle, si apostolique, doit nous tenir au coeur. Il faut la mettre au premier rang parmi toutes les oeuvres de zèle dans notre diocèse. Je regrette de dire qu'elle a été négligée dans ces dernières années. Je vous supplie de vous unir tous à moi pour lui imprimer un nouvel élan. Vous savez les précieuses indulgences accordées par l'Eglise à tous ceux qui veulent bien lui donner leur concours efficace. On pourrait facilement faire pour elle ce qui a été fait récemment pour l'oeuvre de la Sainte-Enfance. Celle-ci fonctionne aujourd'hui admirablement grâce aux méthodes qui ont été adoptées.

Chaque paroisse devra donc rivaliser d'ardeur et de générosité pour l'oeuvre de la Propagation de la Foi. Je vous demande de la prendre sous votre protection spéciale. Faites-vous-en le prédicateur et l'apôtre. Il n'y aura, je l'espère, d'abstention nulle part. Veuillez commencer votre organisation sans retard. A votre invitation, les zélateurs et les zélatrices se présenteront nombreux. Vous saurez facilement trouver dans vos pieuses congrégations les chefs de dizaines. Chaque dizaine doit donner cinq dollars, chaque associé cinquante sous par année.

Vous voudrez bien tenir un cahier spécial à cette fin. Les argents perçus devront être envoyés fidèlement au directeur de l'oeuvre, le procureur de l'archevêché.

Les Soeurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception pourront être pour vous des aides très utiles. Chargées de collecter dans les paroisses les dons et souscriptions pour la Sainte-Enfance, elles consentent, à ma demande, à s'occuper également de l'oeuvre de la Propagation de la Foi. Elles sont autorisées à recueillir quand elles passeront chez vous les souscriptions pour cette dernière oeuvre et les transmettront à l'archevêché.